FLORÉAL
AN X
Congrès National 2009

SEMESTRIEL N° 87 • ÉTÉ 2009

REVUE PUBLIÉE PAR :
L'ASSOCIATION DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR DÉCORÉS AU PÉRIL DE LEUR VIE
affiliée à la Fédération Nationale André Maginot des anciens combattants
Groupement 164

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Général (2s) ROBERT GAGET

RÉDACTEUR EN CHEF :
GÉNÉRAL (2s) HENRI PARIS

COMITÉ DE RÉDACTION :
COLONEL JEAN-LOUP NOEL
Daniel TANT

Avec la participation de
Rose Marie Lacorre

RÉALISATION, MISE EN PAGE, IMPRESSION
BDRE / Studio noirobleu
15-29, rue Guilleminot - 75014 Paris

Tous les droits de reproduction (textes et gravures) réservés pour tous les pays.

En couverture
« Les grandes Armes de l'*Empire* »
Tableau du Musée de la Légion d'Honneur photographié avec l'aimable autorisation du Conservateur.

« Floréal AN X »

Mai 1802
Date de la création de la Légion d'Honneur portée en exergue au revers des Croix actuelles

Siège social : 8, rue Roquépine - 75008 Paris
Tél. 01 42 66 31 14 - Fax 01 42 66 67 25
e-mail : siege@legion-honneur-dplv.com
internet : http://www.legion-honneur-dplv.com

C.C.P. PARIS 1061-23 G
Le bureau est ouvert du lundi au vendredi sauf les jours fériés

COTISATIONS

L'Assemblée générale du 16 juin 2006 a fixé, le montant de la cotisation comme suit :

Titulaire :	30 €	Bienfaiteur ou personne morale :
Héritier :	18 €	100 €
Associé :	30 €	

FLORÉAL AN X

ÉTÉ 2009
ORGANE SEMESTRIEL
N° 87

SOMMAIRE

Pages

• Éditorial : "Aux morts"... 3
• Organigramme... 5
• Un D.P.L.V. tombe en Afghanistan... 6

MEMOIRE-HOMMAGE-PRESTIGE
HOMMAGES AUX DPLV DISPARUS
• Capitaine Patrice SONZOGNI ... 8
• Lieutenant-Colonel Alain BLANDIN ... 9
• Un DPLV à l'honneur - Georges VIVIER ... 10
AU TABLEAU D'HONNEUR
• Général de Brigade Paul MOURIER ... 11
• Général de Brigade Paul SIMONIN ... 12
• Colonel (air) Pierre HENTGES ... 12
• Colonel Jean GERVAIS ... 13
• Général de Brigade René LECORNU... 13

TEMOIGNAGES et HISTOIRE
• L'an 1809, apogée de l'Empire ? ... 16
• Joseph-Antoine Hédoin de Pons Ludon Malavois... 24
• La Paix de Versailles ... 27
• Les dessous du débarquement des Alliés en Afrique du Nord ... 33

VIE DE l'ASSOCIATION
• La boutique D.P.L.V... 50
• Congrès national 2009 à Lourdes ... 52
• Assemblée Générale ordinaire 2009... 54
• Visites du président aux sections... 55
• Carnet de voyage en "Slavie" du Sud ... 57
• Bibliographie... 61
• Liste des présidents de section ... 65
• Promotions... 66
• Membres Titulaires... 67
• Membres Héritiers... 68
• Membres Associés ... 69
• Nos disparus ... 70

VIE DES SECTIONS... 71

Joseph-Antoine Hédoin de Pons Ludon Malavois

Quand un caractère difficile éclipse la bravoure

Par Daniel TANT

L'obtention du ruban rouge est le fruit d'une recherche longue et hasardeuse. Personne n'est sûr de remplir les conditions nécessaires et de justifier d'un mérite éminent. Même les recommandations de politiciens n'apportent aucune assurance, et un casier judiciaire vierge n'est pas un sésame. Une rumeur peut condamner au dernier moment une vie que l'on pensait honorable et ceux qui pensent être proches de l'obtenir sont les plus déçus au fil des promotions.

Voici l'histoire d'un personnage atypique, « haut en couleurs » comme nous dirions aujourd'hui, et qui espère jusqu'en 1806, obtenir le premier Ordre national.

Joseph-Antoine Hédoin de Pons Ludon Malavois est né à Reims en 1739. Son nom de « Pons Ludon » provient d'un petit domaine à proximité de la cité des sacres. Par contre il rattache ses origines à « Hédoin », un gendre de Louis-le-Débonnaire. Mais la généalogie est une science exacte et une homonymie ne prouve pas que l'on descende d'un noble personnage. Incapable de prouver ce lien de parenté, il finit par oublier ce titre et se présente, dans un écrit au Directoire : J.-A. Hédoin (Pons Ludon), né roturier en 1739.

Il fait ses études universitaires à Reims avant d'entrer en 1755 pour deux ans dans une étude d'avocat. Il est ensuite incorporé dans les Gendarmes de Belle-Isle, puis effectue sur une frégate une campagne de quelques semaines contre les Anglais. Mais il en parle si souvent qu'on l'imaginerait avoir fait toutes les guerres de la République et de l'Empire. Il entre peu de temps dans le régiment d'Eu, qu'il quitte rapidement à cause de son caractère.
Il se tourne alors vers le régiment des Volontaires américains qui s'en sépare rapidement après lui avoir donné le grade d'aide-major.

Aigri par cette carrière militaire peu flatteuse, il se présente ensuite comme victime de toutes les administrations, de tous les pouvoirs, de tous les ministères et finit ses jours en protestant sans cesse contre ses contemporains qu'il surveille et espionne surtout s'ils ont des responsabilités. Hostile à toutes les autorités, il les dénonce dans un journal à scandales qui ne sera jamais publié.

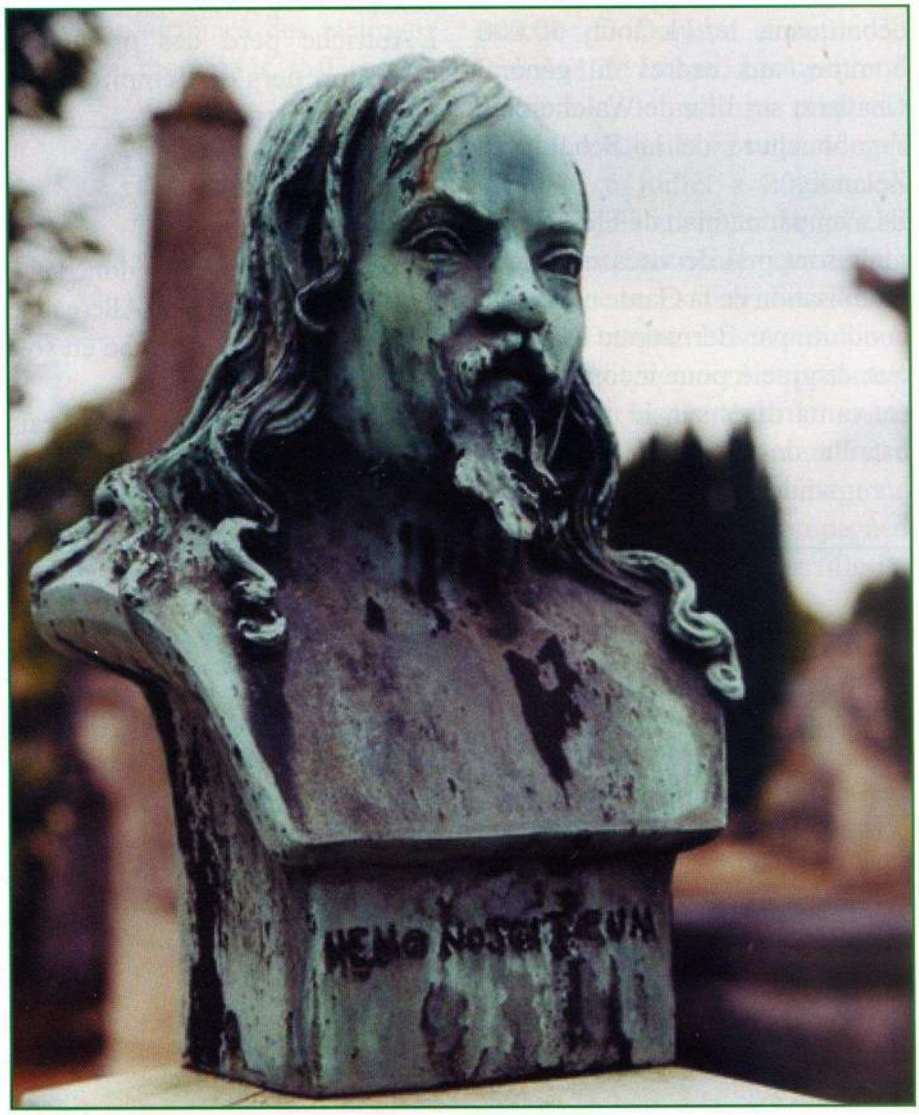

Buste de Joseph-Antoine Hédoin de Pons Ludon Malavois

La dénonciation devient sa spécialité et il cherche à atteindre les plus puissants. Il veut joindre Louis XVI en voyage à Compiègne et lui fait remettre une de ses plaintes. N'ayant pas de réponse, il essaye une deuxième fois lors du sacre du roi à Reims. N'ayant toujours pas de réponse, il se rend deux ans plus tard à Versailles et glisse une plainte sous un des flambeaux de la cheminée de la chambre royale. Cette fois il y eut une suite, et Pons Ludon se retrouve en prison. Mais il ne s'arrête pas pour autant et demande à chacun de ses visiteurs en prison de transmettre ses doléances au chancelier ou au procureur général. Du coup, ses amis l'évitent et les visites deviennent rares. Un inspecteur de police vient lui proposer la liberté s'il cesse de se plaindre. Pons Ludon rappelle ainsi l'événement : *« Je le renvoyai à son maître avec la même dignité que Mirabeau congédia le maître des cérémonies qui voulait fermer le jeu de paume de Versailles ».*

Une femme influente obtient la libération de Pons Ludon. Il devrait rester exilé à trente lieues de Paris, mais il revient dans la capitale et proteste à nouveau sans succès. Décidé à reprendre ses activités, il fait imprimer à Reims un texte injurieux pour le pouvoir en place, puis se rend chez un parent à Liège. N'ayant toujours pas de réponse, il revient à Reims, se fait arrêter par la maréchaussée qui le reconduit en prison au château de Ham. Mais trois mois plus tard, il s'en évade et retourne à l'étranger, jusqu'à ce qu'une levée de sa lettre de cachet lui permette de rentrer à Reims.
Se prétendant ancien lieutenant-colonel, il signe parfois ainsi ses courriers. Il reçoit quelques lettres d'administrations où les employés, peu consciencieux lui répondent sans vérifier s'il a bien acquis ce grade. Et le voici qui se déplace les poches bourrées de lettres adressées à Monsieur le Lieutenant-colonel J.A. Hédoin de Pons-Ludon Malavois…

Il se livre à l'écriture en dehors de ses heures de travail, et fait imprimer en 1767 un Essai sur les grands hommes de la Champagne. Il adresse au Conseil de Ville un exemplaire de ce livre où il écorche quelques hommes illustres, croyant avoir présenté « la vérité toute nue » sur ses contemporains. La délibération ne laisse aucun doute : *« la compagnie a conclu que le livre de M. Hédoin de Pons Ludon, qui a pour titre : Essai sur les grands hommes d'une partie de la champagne par un homme du pays, lui serait renvoyé dans l'instant, ce qui a été fait ».*

En réponse, Pons Ludon fait disposer des cruches devant l'Hôtel de Ville un soir de réunion du Conseil de Ville. Puis il s'y promène en parlant aux potiches. Lorsque les passants lui demandent ce qu'il fait, il répond : « Vous voyez bien que je m'adresse au Conseil de Ville !... »

En 1778, il achète l'office de rapporteur au tribunal des maréchaux de France au siège d'Epernay, à 40 kilomètres au sud de Reims, et y épouse une fille du lieutenant particulier du bailliage.
Ses démêlés avec la justice ne s'arrêtent pas pour autant, et il doit en 1787 retourner en prison, victime d'injustice une fois de plus, selon lui du moins.
En réalité il vient d'accuser le président du tribunal dont il est rapporteur, de rançonner les officiers qui en sont justiciables.

L'arrogance devient sa spécialité, mais les résultats ne sont pas ceux escomptés. Le 17 mars 1789, il écrit au lieutenant du bailliage de Reims qui fait imprimer la lettre pour s'amuser de son auteur : *« Après le démenti formel que je vous ai donné, Monsieur, sur vos mensonges et votre calomnie publique le 14, en l'Hôtel de Ville, je ne croyais pas que vous eussiez l'effronterie de les accréditer dans le cercle des Caillettes que vous présidez. Maître en droit sans concours, sous-lieutenant de police ante previsa merita, petite créature de Hue, de quel droit, magistrat imberbe, osez-vous répéter les sottises du nommé Polonceau confondu (comme je l'ai offert) auprès de Monseigneur l'Archevêque le 11 ? C'est à la nation assemblée à Versailles que je dénoncerai vos petits sarcasmes et vous apprendrai, mon petit Monsieur, à respecter un citoyen respectable à tous et surtout à gens de votre petite espèce. Je suis avec les sentiments dus à un ignorant tout à vous. Signé : Hédoin de Pons Ludon à Reims ».*

Le temps passe et il se présente, le 13 novembre 1791 devant l'Assemblée nationale.
Toujours en 1791 le ministre de la Tour du Pin lui promet la restitution de son grade et la croix de Saint-Louis, mais par la suite, il obtient pour seule réponse qu'il n'a aucun grade supérieur à celui de lieutenant, et qu'il ne peut espérer qu'une compagnie d'infanterie.

Il retourne à Paris et se présente cette fois le 25 mars 1792 devant l'Assemblée législative,

Mais notre homme possède aussi des qualités de cœur. En septembre 1792, la foule des septembriseurs massacre un certain nombre de prisonniers. Appartenant au troisième bataillon de la milice, Hédoin de Pons Ludon arrive au moment où une femme est extraite de sa cellule et va être exécutée. Il contient la foule qui abandonne son projet, non sans avoir tiré un coup de feu sur lui. Cette femme est sauvée par le courage et la détermination de Pons-Ludon.

Malgré ce coup d'éclat, Hédoin de Pons Ludon est soupçonné de comploter contre la république, il retourne en prison en compagnie de 190 aristocrates, et recommence à se plaindre de tout le monde, auprès de toutes les autorités, au point qu'il fatigue les gardiens et les autres prisonniers. Finalement il est transféré dans une autre prison d'où il est relâché quelques jours plus tard.

En l'an cinq, le général Schérer le nomme capitaine des vétérans, mais quatre ans après le général Berthier lui reprend ce grade. Hédoin réclame une seconde fois sans réponse.
Il demande à nouveau le grade qu'il espère auprès du Premier consul qui ne répond toujours pas.

Un peu plus tard, en 1804 il réclame encore mais la réponse parvient sous forme d'une dépêche préfectorale : *« Vous voudrez bien au reçu de la présente, mander auprès de vous le sieur Brigot et les autres imprimeurs de votre ville, et leur notifier que le gouvernement en voulant bien oublier le passé, prendra les mesures les plus sévères contre celui d'entr'eux qui à l'avenir imprimera les écrits du sieur Hédoin, et qu'à l'instant même et indépendamment des autres poursuites qui seront dirigées contre lui, ses presses seront brisées ».*

Mais Hédoin s'entête, publie un nouveau pamphlet sans doute à l'étranger et obtient…encore un mois de prison. De retour à la liberté, il récidive ce qui lui coûte encore trois mois de prison.

A soixante-seize ans, il adresse une dernière plainte à Louis XVIII qu'il nomme Louis-le-Désiré, se disant victime « sous l'empire factice d'un Corse usurpateur et vampire des lys ». Mais cette fois le pouvoir refuse de l'expédier derrière les barreaux.
Pons-Ludon nous laisse en héritage un journal où ses contemporains sont affublés des titres d'ivrognes, buveurs, fesse-mathieu et autres qualificatifs plus ou moins flatteurs. Il se place toujours en victime, et se présente tantôt : *Mémoires de J.-A. de Pons Ludon, apôtre, martyr de la vérité et de la liberté, aux 18° et 19° siècles, tantôt : Mémoires de Pons Ludon, indompté par les vexations du 18° siècle.*
Il cherche également des solutions aux problèmes de société, et propose de remplacer le bourreau par le barbier qui, après un rasage ordinaire, finirait par donner un coup de rasoir fatal. « Une aussi légère exécution n'aurait rien de déshonorant pour l'exécuteur qui ne la ferait qu'une fois, et qui, de droit, raserait le lendemain le lieutenant criminel et le commandant de la maréchaussée, pour se réhabiliter aux yeux du public esclave du plus sot préjugé… ».

Mais avant de rejoindre le paradis où il doit encore se plaindre à l'heure actuelle et pour l'éternité, il demande le 4 ventôse an XI, la Légion d'honneur. Il adresse par la voie hiérarchique sa demande imprimée au Conseil de Ville qu'il intitule : « Con – Citoyens municipaux ». Cette lettre a dû faire le tour de l'hôtel de Ville avant de finir dans les archives, sans avoir provoqué de réponse. Dans ce courrier, il évoque son courage, et s'il avait pu, il serait devenu un membre des D.P.L.V.

Il présente une deuxième demande le 1er août 1806. Cette fois son mérite se réduit à quatorze mois passés en prison et bien sûr, comme d'habitude, il ne peut s'empêcher de critiquer tous les pouvoirs, toutes les autorités, tous les fonctionnaires et se présente en victime de toutes les injustices.

Ce dernier document se passe de commentaire, car c'est un chef d'œuvre du genre.

Avant de s'éteindre le 27 octobre 1817, il rédige ainsi son épitaphe :
Ci git sous ce triste cyprès
Un homme de tous les mérites.
Il fut médisant, mais exprès
Pour démasquer les hypocrites.

Evidemment Hédoin de Pons Ludon n'a jamais reçu le ruban rouge.